



## **Compte-rendu Séminaire de restitution du plan d'actions Mardi 30 avril 2024**

Depuis maintenant deux ans, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) travaille à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.), en partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort (CA25-90).

Le P.A.T. est un outil au service des partenaires locaux qui ont la volonté de s'engager ensemble pour développer une alimentation locale de qualité, en adéquation avec les enjeux de leur territoire. Véritable démarche de terrain, volontaire et collective, le P.A.T. contribue ainsi à l'émergence d'initiatives locales et au développement d'une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Dans cette perspective, la CCGP s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie alimentaire cohérente et adaptée aux contraintes et besoins de son territoire. Celle-ci est le résultat d'un travail concerté et servira de cadre aux nombreuses actions identifiées.

Afin de présenter cette stratégie à l'ensemble des acteurs locaux de l'alimentation, la CCGP et la CA25-90 ont organisé un séminaire de restitution du plan d'actions du P.A.T., le mardi 30 avril 2024 à Houtaud.

Ce séminaire a également été l'occasion d'annoncer l'intitulé des futurs groupes de travail dédiés à la mise en œuvre concrète du projet et de présenter la charte d'engagement des partenaires.

### **Déroulé du séminaire de restitution du plan d'actions du P.A.T. du Grand Pontarlier :**

- Introduction
- Présentation des actions
- Interventions
- Questions
- Prochaines étapes
- Conclusion

## Introduction

Discours d'ouverture réalisé par Monsieur Nicolas ONIMUS, Sous-préfet du Doubs.

Madame Karine PONTARLIER, Vice-Présidente en charge du Développement Durable et des Mobilités à la CCGP et Maire de la commune de Houtaud, a ensuite introduit la réunion.

Cette introduction fut l'occasion de présenter les différentes étapes du projet ainsi que le travail réalisé jusqu'à présent. Pour rappel, l'élaboration du P.A.T. est composée de trois grandes étapes : la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire, la définition d'un plan d'actions et la mise en œuvre et le suivi des actions.

### **Le diagnostic agricole et alimentaire du Grand Pontarlier**

Le diagnostic partagé est un outil stratégique et obligatoire pour la construction du P.A.T. Il constitue le point de départ du projet.

Lancé en début d'année 2022, le diagnostic agricole et alimentaire du Grand Pontarlier a permis d'établir un état des lieux de la production agricole et alimentaire local et d'identifier les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Ce diagnostic a également permis de connaître les intentions des acteurs et élus locaux en termes de transition alimentaire.

Afin de venir compléter les données existantes et alimenter la réflexion, quatre groupes de travail ont été organisés du 6 mai au 28 juin 2022. Chaque groupe était consacré à une thématique précise :

- « Foncier, limites et opportunités »
- « Accessibilité sociale, gaspillage alimentaire et éducation »
- « Restauration collective et approvisionnement locale »
- « Circuits courts, vente directe et diversification »

Enfin, une enquête à destination des consommateurs intitulée « *Qu'y-a-t-il dans votre assiette ?* » a été diffusée entre septembre et novembre 2022.

### **La stratégie alimentaire du Grand Pontarlier**

Sur la base de ce travail d'étude et d'analyse, la CCGP a souhaité adopter une stratégie alimentaire qui réponde aux principaux enjeux de son territoire. Cette stratégie a pour ambition de donner un cadre aux nombreuses actions et initiatives locales.

Elle se décline en 5 axes :



**Axe 1** : Encourager la diversification tout en préservant les activités agricole existantes ;



**Axe 2** : Développer et structurer les filières alimentaires locales et durables ;



**Axe 3** : Accompagner le territoire dans la transition écologique ;



Axe 4 : Favoriser le développement d'une restauration collective locale, saine et de qualité ;



Axe 5 : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité.

## **L'élaboration du plan d'actions**

Les 5 axes stratégiques du P.A.T. ont servi de point de départ à l'élaboration du plan d'actions et ont permis aux acteurs locaux de réfléchir ensemble à des actions concrètes et opérationnelles pour les années à venir.

Cette phase de réflexion s'est d'ailleurs concrétisée par l'organisation d'un forum, le 5 avril 2023, en présence des acteurs et partenaires locaux de l'alimentation. L'objectif de la réunion était de recueillir les premières idées d'actions et/ou de projets en cours ou en réflexion. Les participants étaient répartis en cinq groupes de travail, chaque groupe étant consacré à un axe stratégique du P.A.T.

Au total, une trentaine d'actions potentielles ont été identifiées. Cette étape a abouti à la rédaction de fiches actions détaillant les propositions d'actions, les pilotes, partenaires et porteurs de projet ainsi que les potentiels financeurs. Des indicateurs de suivi et de résultat ont également été identifiés.

## **Les rencontres producteurs**

Parallèlement à la construction du plan d'actions, des rencontres avec les producteurs locaux en diversification ont été organisées d'octobre 2023 à janvier 2024. Au total, 19 producteurs ont répondu favorablement à la demande de la CCGP et de la CA25-90.

En raison de la répartition des exploitations en diversification à l'échelle locale, le périmètre d'intervention du P.A.T. a exceptionnellement été élargi au Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs. Ce dernier regroupe 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), que sont : la Communauté de Communes Frasne-Drueon, la Communauté de Communes Altitude 800, la Communauté de Communes de Montbenoît, la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et la CCGP.

Ces rencontres ont permis avant tout de mieux connaître les exploitations locales engagées dans une production diversifiée (toute autre production que l'élevage bovin lait AOP, transformation de produits de la ferme, vente directe ou en circuits courts, accueil à la ferme, agritourisme, etc.), afin de connaître leurs éventuels besoins et identifier de potentielles actions en lien avec le P.A.T.

## Présentation du plan d'actions

La présentation du plan d'actions a été ponctuée de plusieurs interventions qui ont permis d'illustrer certaines actions du projet. Chaque axe a ainsi été présenté de la manière suivante :

- Éléments de contexte
- Présentation des orientations et des actions
- Interventions
- Questions

### **AXE 1 : « ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION TOUT EN PRÉSERVANT LES ACTIVITÉS AGRICOLES EXISTANTES »**

— Présentation réalisée par Madame Anne-Marie ROLAND, élue à la CA25-90

Selon les données du recensement agricole de 2020, le Grand Pontarlier compte 65 exploitations (soit une diminution de 23,53% par rapport à 2010), avec une Surface Agricole Utile (SAU) totale de 5834,19 ha (soit une baisse de 5,11% en comparaison avec 2010).

Le Grand Pontarlier est une terre d'élevage, avec la quasi-totalité de terres agricoles occupées par des prairies et une production très spécialisée dans la production laitière du fait de la présence de certains AOP (Comté, Morbier, Mont d'Or)

L'un des objectifs du P.A.T. est de relocaliser l'alimentation en encourageant le développement d'une agriculture diversifiée, tout en préservant les activités agricoles existantes.

Cet axe se décline en **deux orientations** :

- Préserver et mobiliser du foncier agricole ;
- Diversifier la production du territoire en suscitant des envies et en facilitant les parcours d'installation.

#### **Orientation 1 : « Préserver et mobiliser du foncier agricole »**

##### **ACTION 1 : Réaliser un diagnostic du potentiel foncier agricole à l'échelle de la CCGP**

Cette action vise à recenser des espaces de propriété communale, intercommunale et privée afin d'identifier des zones potentiellement exploitables permettant l'installation d'un ou plusieurs producteurs en diversification.

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Benchmark des inventaires fonciers réalisés à l'échelle d'autres P.A.T. en BFC ;

- Organiser un groupe de travail et s'appuyer sur les travaux déjà réalisés (friches agricoles, PLUiH, etc.) ;
- Entretien avec chacune des communes concernées afin de vérifier la pertinence des espaces repérés ;
- Identifier les terrains facilement exploitables (propriété communale et intercommunale) propices à la diversification ;
- Mener une veille foncière sur les terres exploitées par les exploitants proches de la retraite ;
- ...

## **ACTION 2 : Mobiliser certaines dents creuses ou des zones classées en zone 2AU dans le document d'urbanisme**

Cette action consiste à identifier des dents creuses qui seraient susceptibles d'accueillir des projets répondant aux objectifs du P.A.T. tels que des jardins partagés. Il s'agit également de mener une réflexion sur les différentes zones 2AU de propriétés communales qui ne feraient plus l'objet de projet d'urbanisation.

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP et communes**

Exemple de mise en œuvre concrète de l'action :

- Effectuer un état des lieux des dents creuses et des zones 2AU susceptibles de répondre à la démarche ;
- Vérifier auprès des communes et de l'intercommunalité de la volonté de mettre à disposition ces espaces ;
- Réaliser une cartographie ;
- ...

## **ACTION 3 : Étudier la faisabilité d'une ou plusieurs productions diversifiées sur des secteurs identifiés dans les actions n°1 et 2**

Cette action fait suite au diagnostic du potentiel foncier agricole disponible à l'échelle du CCGP. L'objectif de l'action est d'étudier la valeur agronomique des sols des terres agricoles identifiées.

Calendrier : **2025**

Pilote : **CCGP**

Exemple de mise en œuvre concrète de l'action :

- Réaliser les investigations sur les zones identifiées
  - Potentiel agronomique
  - Type de production envisageable
  - Présence de réseaux, accès, urbanisme...

- Rechercher des candidats à l'installation intéressés par le secteur, selon le type de production envisagée ;
- Pérenniser l'installation via une contractualisation des terrains exploités;
- ...

**Orientation 2 : « Diversifier la production du territoire en suscitant des envies et en facilitant les parcours d'installation »**

**ACTION 4 : Encourager les exploitations agricoles existantes à se diversifier au sein des fermes**

L'agriculture du territoire est fortement spécialisée dans la production de lait de vache via l'AOP Comté, Mont d'Or et Morbier. La diversification doit permettre la relocalisation de l'alimentation sur le territoire, de créer une dynamique de consommation locale et de qualité, de favoriser l'autonomie des exploitations et de créer de l'emploi non délocalisable.

Néanmoins, le manque de foncier disponible complexifie la possibilité pour de nouveaux porteurs de projet de s'installer sur le territoire. Dès lors, il convient de réfléchir à la possibilité, pour les exploitations en AOP existantes, de s'orienter petit à petit et selon leur volonté, vers une démarche de diversification en complément de leur production dominante.

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP et CA25-90**

Exemple de mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer les activités agricoles diversifiées et connaître leurs besoins/ contraintes/ perspectives (pérennité, développement, types de cultures, partenariats, débouchés, etc.) ;
- Réaliser une enquête sur les exploitants souhaitant (ou non) se diversifier afin de recueillir les besoins et obstacles à la diversification sur le territoire ;
- Identifier des complémentarités entre élevage bovin et autres cultures (ex : maraîchage de plein champs, poules pondeuses, céréales, etc.) ;
- Inciter les agriculteurs en lait AOP Comté à intégrer ces nouvelles pratiques (rencontres, retours d'expérience, mises en réseau, rencontres sur site, etc.) ;
- Privilégier certaines productions, répondant aux besoins alimentaires locaux ;
- Identifier des débouchés locaux ;
- ...

**ACTION 5 : Faciliter l'installation de porteurs de projet via un accompagnement de la collectivité**

Afin d'accompagner l'installation de nouveaux porteurs de projet en diversification, les communes de la CCGP ont la possibilité, si elles le souhaitent, de proposer une aide à l'installation sous différentes formes.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP

Exemple de mise en œuvre concrète de l'action :

- Réaliser un état des lieux des pratiques existantes sur d'autres territoire ;
- Identifier les différents porteurs de projets susceptibles de bénéficier de cet accompagnement ;
- Réfléchir à l'échelle communale et intercommunale au type d'accompagnement envisageable ;
- Accompagner le producteur dans ses recherches de débouchés locaux (via la restauration collective par exemple) ;
- ...

### **Intervention de la Direction Départementale des Territoires – Présentation du travail de recensement des friches agricoles potentielles dans le Département du Doubs**

Présentation réalisée par Madame Gaëlle BATARD-WOLF, Chargée de mission Agro-environnement et Alimentation (cf. pièce jointe).

---

### **AXE 2 : « DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES FILIERES ALIMENTAIRES LOCALES ET DURABLES »**

 Présentation réalisée par Monsieur Yves LOUVRIER, élu à la CCGP et Maire de la commune de La Cluse-et-Mijoux

En raison de sa proximité avec la Suisse, le contexte commercial du Grand Pontarlier pourrait être comparé à celui d'une ville de 120 000 habitants. Sur un territoire peu étendu, la collectivité concentre 5 pôles commerciaux qui s'appuient sur la présence de 8 grandes et moyennes surfaces alimentaires, dont 3 hypermarchés et 5 supermarchés. Parallèlement, la ville de Pontarlier dispose d'un centre-ville dynamique, avec de nombreux commerces complété par la présence d'un marché bihebdomadaire.

La CCGP dispose donc d'outils structurant permettant de développer et valoriser les productions de son territoire. Néanmoins, certains producteurs rencontrent encore des difficultés à trouver des débouchés locaux.

Même si les circuits courts de proximité tendent à se développer, l'offre reste encore insuffisante pour en assurer un accès à tous les habitants. De plus leur développement s'accompagne généralement par la multiplication des trajets individuels, à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

Dès lors, il est nécessaire d'engager une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, etc.) afin de favoriser le développement des circuits-courts et de la vente directe sur le territoire.

Cet axe se décline en **deux orientations** :

- Mieux valoriser et communiquer sur les acteurs existants ;
- Améliorer le maillage des circuits courts en développant des synergies entre les acteurs du territoire.

**Orientation 1 : « Mieux valoriser et communiquer sur les acteurs existants »**

**ACTION 1 : Valoriser et promouvoir les produits locaux et le P.A.T.**

Cette action vise à donner plus de visibilité aux acteurs de l'alimentation et à faciliter l'identification des producteurs locaux.

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP et CA25-90**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Créer une charte graphique et un logo du P.A.T. du Grand Pontarlier ;
- Réaliser un annuaire des producteurs locaux ;
- Créer une Newsletter P.A.T. et alimenter le site internet de la CCGP ;
- Valoriser les applications et réseaux existants (AMAP, Locavor, "J'veux du local", "Bienvenue à la ferme", "Frais et local", etc.), auprès des producteurs et des consommateurs ;
- Encourager et accompagner le développement d'un tourisme "agricole et alimentaire" ;
- ...

**ACTION 2 : Généraliser l'achat de produits locaux et durables dans les événements/réunions organisés par la collectivité.**

La collectivité organise régulièrement des événements et/ou réunions tout au long de l'année. Il arrive que de la nourriture et des boissons soient proposées aux participants. Ces événements peuvent et doivent servir de vitrine aux produits locaux.

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP, Ville de Pontarlier et CCAS**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les agents en charge de l'organisation des événements de la collectivité ;
- Identifier les producteurs (SIQO, productions diversifiées locales, etc.) susceptibles de créer un partenariat avec la collectivité ;
- Faciliter le contact entre les organisateurs d'événements et les producteurs ;

- Mettre en valeur les produits locaux lors des manifestations et communiquer sur l'origine des produits ;
- ...

**Orientation 2 : « Améliorer le maillage des circuits courts en développant des synergies entre les acteurs du territoire »**

**ACTION 3 : Favoriser le développement d'un modèle durable de commercialisation entre producteurs locaux et acteurs de la grande distribution**

Cette action vise à créer et/ou consolider des partenariats entre les acteurs de la grande distribution et les producteurs locaux.

Calendrier : **2025**

Pilote : **CCGP et Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer les producteurs et identifier leurs perspectives de développement et éventuels besoins en termes de débouchés locaux ;
- Rencontrer les acteurs de la grande distribution ;
- Identifier les pratiques existantes de promotion des produits locaux au sein des GMS et promouvoir leur développement ;
- Organiser des rencontres thématiques regroupant GMS et producteurs, sous différents formats, pour faciliter la mise en réseau ;
- Identifier les freins à l'introduction de certains produits locaux dans les rayons de la grande distribution ;
- ...

**ACTION 4 : Favoriser le développement d'un modèle durable de commercialisation des produits locaux avec les artisans/commerçants du territoire**

Cette action vise à valoriser les produits locaux par le développement de partenariats avec les artisans et fruitières du territoire.

Calendrier : **2025**

Pilote : **CCGP et artisans/commerçants**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer les producteurs et identifier leurs perspectives de développement et éventuels besoins en termes de débouchés locaux ;
- Rencontrer les artisans et commerçants ;
- Organiser des rencontres thématiques regroupant artisans et producteurs, sous différents formats, pour faciliter la mise en réseau ;

- Faciliter l'approvisionnement des artisans (bouchers, boulangers, traiteurs, etc.) et identifier les freins existants (logistique, prix, etc.) ;
- ...

### **ACTION 5 : Favoriser le développement d'ateliers de transformation locaux**

Différents cas de figure peuvent conduire à l'intervention d'une collectivité sur des projets de transformation. La collectivité peut-être à l'initiative du projet, ou être sollicitée en accompagnement d'agriculteurs, d'un artisan ou d'une PME (en projet ou déjà existants).

Calendrier : **2024**

Pilote : **CCGP et acteurs locaux de la transformation (ex : abattoir du Haut-Doubs, association La Marmite solidaire, etc.)**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Valoriser et communiquer sur les outils de transformation existants ;
- Identifier l'offre existante et les besoins éventuels ;
- Accompagner et soutenir les projets en cours de développement (leviers techniques, d'animation, financiers, etc.) ;
- Développer des systèmes logistiques visant à faire le lien entre les producteurs et les transformateurs (plateformes, service de transport, etc.) ;
- ...

### **ACTION 6 : Faire des marchés des espaces d'échanges entre les habitants et les producteurs locaux**

La présence des marchés de Pontarlier et de Doubs constituent une forte opportunité pour faire la promotion des producteurs locaux. Il peut également constituer un espace pour organiser des rencontres et des événements en lien avec l'alimentation.

Calendrier : **2024**

Pilote : **Communes**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer les organisateurs des différents marchés;
- Organiser des rencontres/groupes de travail pour identifier des actions de promotion des produits locaux lors des marchés ou événements ponctuels (marchés bio, en soirée, etc.) ;
- Proposer les idées d'actions aux producteurs locaux potentiellement intéressés ;
- Communiquer auprès des consommateurs ;
- ...

**Intervention de l'association « La Marmite solidaire » – Présentation du projet de développement d'un outil de transformation/ prestation de service à destination des producteurs locaux de fruits et légumes.**

Présentation réalisée par Madame Ophélie ROCHAT, Responsable de l'association

---

**AXE 3 : « ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »**

- Présentation réalisée par Monsieur Jean-Marc GROSJEAN, élu référent P.A.T. et 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Pontarlier

Selon le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays du Haut-Doubs, le secteur agricole constitue la première source d'émission de gaz à effet de serre (GES), tout secteur confondu, avec 40 % des émissions totales du Pays du Haut-Doubs. A l'échelle de la CCGP, l'agriculture se retrouve en quatrième position avec 9% des émissions du territoire, derrière les transports, le logement et l'industrie.

Les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles à l'échelle des territoires et impactent directement les exploitations agricoles. Ces deux dernières années ont été marquées par d'importantes périodes de sécheresse des sols en raison d'un déficit persistant de précipitations. Qualifiées de « symptôme du changement climatique », ces conditions climatiques pourraient devenir « normales » d'ici 2050.

Ces prévisions appellent donc à une adaptation rapide et indispensable des agriculteurs face aux conséquences du changement climatique et à la raréfaction de certaines ressources naturelles.

Cet axe se décline en **trois orientations** :

- Accompagner les agriculteurs face aux conséquences du changement climatique ;
- Développer les pratiques plus respectueuses de l'environnement sur le territoire ;
- Sensibiliser les habitants du Grand Pontarlier au monde agricole.

**Orientation 1 : « Accompagner les agriculteurs face aux conséquences du changement climatique »**

**ACTION 1 : Inciter les structures agricoles à s'engager dans une démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**

Les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles à l'échelle des territoires et impactent directement les exploitations agricoles. Cette action vise à accompagner les agriculteurs du territoire face aux conséquences du changement climatique par la transmission d'informations et de connaissances.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP et CA25-90

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les acteurs locaux afin de connaître les formations et aides existantes ;
- Organiser et cofinancer des rencontres thématiques / journées de formation à destination des producteurs volontaires ;
- Favoriser les synergies entre les agriculteurs afin de faciliter les transmissions d'information et de connaissances ;
- Définition d'une feuille de route commune ;
- ...

### **ACTION 2 : Favoriser le développement des pratiques innovantes moins consommatrices en eau auprès des exploitations agricoles**

La diminution de la ressource en eau et l'augmentation des périodes de sécheresse en période estivale appellent à une adaptation rapide et indispensable des agriculteurs du territoire. Cette action vise à imaginer des solutions et promouvoir des pratiques innovantes moins consommatrices en eau.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP et CA25-90

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les acteurs locaux afin de connaître les formations et aides existantes ;
- Identifier les futures conséquences du changement climatique sur l'évolution de la ressource en eau sur le territoire et diffuser les informations ;
- Accompagner techniquement les exploitations agricoles : conseils, sensibilisation, aides financières pour l'acquisition de matériel alternatif, expérimentation de pratiques innovantes et favorables à la ressource en eau, etc.
- ...

### **Orientation 2 : « Développer les pratiques plus respectueuses de l'environnement sur le territoire »**

### **ACTION 3 : Diffuser les pratiques agro-écologiques sur le territoire et favoriser leur développement**

Certaines pratiques agricoles peuvent générer des perturbations sur les milieux naturels et l'environnement de manière générale. Cette action vise à accompagner les agriculteurs dans une démarche plus respectueuse de l'environnement tout en valorisant les pratiques déjà existantes.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP et CA25-90

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Identifier les pratiques agro-écologiques existantes et les valoriser ;
- Informer et sensibiliser les agriculteurs sur les initiatives du territoire, organiser et cofinancer des événements / journées thématiques en présence de différents acteurs (associations, biologiste, chambre d'agriculture, etc.) ;
- Identifier des outils pour encourager les conversions à l'agriculture biologique ;
- Rencontrer les établissements scolaires et de formations agricoles ;
- Valoriser les exploitations agricoles qui s'engagent dans des pratiques agro-écologiques ;
- ...

#### **ACTION 4 : Promouvoir des pratiques innovantes durables (économie d'eau, compostage, etc.) auprès de la population**

De nombreux habitants du territoire disposent de jardins mais ne les utilisent pas en vue d'une autoproduction et ne pratiquent pas systématiquement la récupération d'eau de pluie. Cette action vise à imaginer des solutions et des pratiques plus durables auprès des habitants.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer les associations locales en charge des jardins partagés ainsi que Préval Haut-Doubs afin de trouver des partenariats et des solutions pratiques moins consommatrices en eau ;
- Subventionner l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie ;
- Mettre en relation les habitants qui disposent d'un jardin avec ceux qui souhaitent jardiner et échanger sur les bonnes pratiques (animations grand public, visites des jardins partagés, etc.) ;
- Réaliser des flyers du "bon jardinier" / guide de jardinage pédagogique avec retours d'expérience ;
- ...

### **Orientation 3 : « Sensibiliser les habitants du Grand Pontarlier au monde agricole »**

#### **ACTION 5 : Accompagner les consommateurs vers des régimes alimentaires diversifiés, locaux et de saison par l'accueil sur les fermes**

Le développement de l'accueil sur les fermes permet de recréer un lien entre le consommateur et le monde agricole et de sensibiliser les habitants aux enjeux alimentaires et agricoles. Cette action vise ainsi à valoriser les savoir-faire et la richesse des productions locales auprès des consommateurs par l'accueil sur les fermes.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP et producteurs locaux

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Recensement des producteurs qui pratiquent l'accueil sur les fermes ou événement ponctuel (dimanche à la ferme, etc.) ;
- Préciser le type d'accueil ;
- Organiser des parcours de visite annuels en lien avec des programmes de sensibilisation ;
- Organiser des rencontres à la ferme autour de la thématique touristique (sensibiliser les professionnels du tourisme à la richesse des productions et des expériences à la ferme).
- ...

---

### **AXE 4 : « FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RESTAURATION COLLECTIVE LOCALE, SAINE ET DE QUALITÉ »**

 Présentation réalisée par Monsieur Jean-Marc GROSJEAN, élu référent P.A.T. et 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Pontarlier

La Communauté de communes du Grand Pontarlier compte au moins un établissement scolaire dans chacune de ses communes à l'exception des communes de Sainte-Colombe et de Vuillecin.

Dans la majorité des communes, la restauration scolaire est assurée par la Cuisine d'Uzel qui prépare et livre directement les repas dans les cantines. La Ville de Pontarlier se distingue par l'existence d'un restaurant municipal bénéficiant aux scolaires, agents de la collectivité et particuliers. Cette dernière a confié à la société ÉLIOR la gestion et l'exploitation du restaurant municipal et de son Centre Communal d'Action Sociale.

En 2018, la « loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », dite loi EGalim, a souhaité remettre à l'équilibre les relations commerciales entre producteurs et acteurs de la

grande distribution ainsi qu'à rendre accessible à tous les consommateurs une alimentation saine et durable.

En août 2021, la loi Climat et résilience est venue ajouter de nouvelles obligations et compléter certaines des dispositions introduites par la loi EGalim.

Ce contexte réglementaire est une opportunité à saisir pour la mise en œuvre du P.A.T.

Cet axe se décline en **deux orientations** :

- Augmenter la part des produits locaux issus d'une agriculture durable dans l'approvisionnement des cantines ;
- Sensibiliser au « bien manger » et lutter contre le gaspillage.

**Orientation 1** : « Augmenter la part des produits locaux issus d'une agriculture durable dans l'approvisionnement des cantines »

**ACTION 1 : Accompagner le développement du projet « E3D Maraîchage » du Collège Lucie Aubrac**

Le collège a pour ambition de créer une zone dédiée à une production maraîchère pédagogique au sein de son établissement. Le projet s'inscrit à la fois dans une démarche alimentaire par le développement du maraîchage, et éducative par l'accompagnement et la sensibilisation des élèves aux métiers de l'alimentation et du « bien manger ».

Calendrier : **2025**

Pilote : **CCGP, Collège Lucie Aubrac et Conseil Départemental du Doubs**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les responsables du collège et les représentants du département du Doubs ;
- Réaliser un benchmark sur l'existence de ce type de projet dans d'autres établissements ;
- Relever les éventuelles contraintes d'exploitation de la zone identifiée (bail agricole, surface utilisable, etc.) ;
- Identifier le montage juridique adéquat à ce type de projet ;
- Validation politique du projet et investissement financier (construction d'un local, achat petits matériels, étude agronomique, etc.) ;
- Identifier et installer un porteur de projet ;
- ...

## **ACTION 2 : Engager une réflexion globale sur la question de la restauration collective dans les communes de la CCGP**

La restauration collective est au centre de nombreux enjeux du P.A.T. Une réflexion globale a été engagée à l'échelle de la CCGP dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Cette action vise à proposer, dans un premier temps, un recensement des pratiques auprès de chaque commune afin de recueillir les éventuels besoins et pistes d'amélioration pouvant être apportées à leur service de restauration collective et périscolaire.

Calendrier : 2024/2025

Pilote : CCGP et communes

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les élus et les agents périscolaires de chaque commune ;
- Mise en lien avec les producteurs locaux intéressés ;
- Se rapprocher des gestionnaires des périscolaires et des prestataires de la restauration collective présents sur le territoire ;
- Identifier des pistes d'amélioration potentielles ;
- ...

## **ACTION 3 : Accompagner le CHIHC dans la démarche « Mon Restaurant Responsable»**

Le CHI de Haute-Comté s'est engagé dans la démarche « Mon Restaurant Responsable » et souhaite améliorer la qualité de son service de restauration collective autour de quatre piliers : le bien être, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial.

Calendrier : 2024/2025

Pilote : CCGP et CHIHC

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Échanger avec le CHIHC sur les engagements communs au P.A.T. et pistes d'amélioration identifiés ;
- Accompagner le CHIHC dans la réalisation de ses engagements (mise en réseau, appel à projet, conseil, etc.) ;
- ...

## **Orientation 2 : « Sensibiliser au « bien manger » et lutter contre le gaspillage »**

### **ACTION 4 : Éduquer et former en milieu scolaire au « bien manger »**

L'éducation au goût et la découverte de produits locaux dès le plus jeune âge est un enjeu central du P.A.T. Cette action vise à donner la possibilité au jeune public d'acquérir des connaissances pour comprendre les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation, du champ à l'assiette, et de mieux les appréhender localement.

Calendrier : 2024

Pilote : CCGP et CPIE du Haut-Doubs

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Créer et lancer un programme de sensibilisation au « bien manger » à destination des établissements scolaires ;
- Fédérer les chefs et cuisiniers de chaque établissement autour d'actions ponctuelles (ex : semaine du goût) ;
- Impliquer les parents d'élèves ;
- Organiser des événements / visites de fermes.

### **ACTION 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire**

Le gaspillage concerne l'ensemble des étapes de la restauration scolaire. Il représente un impact économique et environnemental important. Cette action vise à réduire le gaspillage alimentaire en amont, au cours ainsi qu'en aval du service.

Calendrier : 2024

Pilote : CCGP et Préval Haut-Doubs

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Échanger avec Préval Haut-Doubs ;
- Réaliser un état des lieux des pratiques déjà réalisées par les établissements scolaires ;
- Organiser des rencontres entre cuisiniers et chefs d'établissement afin de partager les bonnes pratiques identifiées ;
- Lancer les actions dans les établissements volontaires ;
- Proposer un challenge entre établissements ;
- Organiser un événement ponctuel dans l'année consacré à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ...

## **Intervention du Centre Hospitalier Intercommunal du Haut-Doubs– Présentation de la démarche « Mon Restaurant Responsable » et implication du CHIHC**

Présentation réalisée par Madame Ophélie ROGNON, Responsable Hôtellerie et Développement Durable (cf. voir présentation en pièce jointe).

---

### **AXE 5 : « RENDRE ACCESSIBLE A TOUS UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ »**

Présentation réalisée par Madame Karine PONTARLIER, élue référente P.A.T. et Maire de la commune de Houtaud.

Cet axe du plan d'actions, consacré à la justice sociale alimentaire, s'intéresse à l'accessibilité de tous à l'alimentation, et dans la mesure du possible à une alimentation de qualité et locale sur le territoire de la CCGP. Cette accessibilité doit être économique et physique. Les situations de précarité et d'isolement social et géographique doivent être prises en compte.

Le P.A.T. ambitionne d'intervenir dans différents domaines impactant la vie quotidienne des habitants (se nourrir en quantité suffisante, partager des moments conviviaux autour de techniques de cuisine, devenir acteur de son environnement en s'occupant de son potager, d'un jardin partagé...) tout en développant des circuits courts et responsables grâce à l'instauration d'un partenariat local entre les agriculteurs, les associations et les habitants / bénéficiaires (épicerie sociale et solidaire, AMAP, etc.).

Le territoire est marqué par un important réseau d'acteurs œuvrant localement auprès des personnes en situation de précarité.

Toutefois, il est également marqué par l'augmentation des repas distribués par les associations locales et par une diminution des sources d'approvisionnement en denrées alimentaires.

Cet axe se décline en **trois orientations** :

- Faire de l'alimentation un vecteur de lien social ;
- Soutenir le travail des associations de l'aide alimentaire ;
- Sensibiliser tous les publics à une alimentation saine et équilibrée.

#### **Orientation 1 : « Faire de l'alimentation un vecteur de lien social »**

##### **ACTION 1 : Créer et développer les jardins familiaux au sein des communes**

Les 10 communes de la CCGP sont caractérisées par la présence d'espaces parfois non exploités d'un point de vue agricole et non urbanisés. Ces espaces pourraient permettre de créer des jardins nourriciers et favoriser le lien social entre les habitants d'un quartier. Les parcelles identifiées peuvent être à la fois publiques et privées, selon les opportunités du territoire.

Calendrier : 2024/2025

Pilote : Communes

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les acteurs locaux afin de connaître leurs attentes et besoins aux sujets des jardins partagés ;
- Effectuer un état des lieux des jardins familiaux existants et étudier leur fonctionnement (localisation, propriété, intervenant, réussites, difficultés, etc.) ;
- Identifier les espaces potentiels au sein des différentes communes (cf. Action 1 et 2 - Axe 1) ;
- Financer ou subventionner la création du jardin (local, outillages, récupérateurs d'eau, etc.) ;
- Identifier un pilote pour chaque espace de jardin identifié et préciser les modalités de fonctionnement ;
- ...

### **ACTION 2 : Envisager l'accueil d'un espace de production de légumes sur le territoire au profit de l'insertion socio-professionnelle (Projet Travail et Vie)**

Le P.A.T. est l'occasion d'envisager un certain nombre d'actions ayant pour objectif de venir en aide aux personnes éloignées de l'emploi en situation de précarité. L'association Travail et Vie souhaite développer un projet d'insertion par le travail au sein d'un jardin partagé. Cette production peut à la fois représenter une source alimentaire pour les bénéficiaires du projet ainsi que pour les associations de l'aide alimentaire.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP et association Travail et Vie

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec l'association Travail et Vie ;
- Identifier les producteurs (SIQO, productions diversifiées locales, etc.) susceptibles de créer un partenariat avec la collectivité ;
- Identifier des secteurs susceptibles d'accueillir ce genre de dispositif (cf. Axe 1 - action n°2) ;
- Associer en amont de la démarche les acteurs potentiellement intéressés et susceptibles d'être partenaires du projet ;
- S'appuyer sur les retours d'expériences existants sur d'autres territoires ;
- ...

### **ACTION 3 : Organiser des ateliers cuisines**

Afin d'accompagner la population vers une alimentation saine et équilibrée, des ateliers cuisines pourront être organisés sur différentes thématiques. Ces ateliers cuisines pourront être animés par des associations locales et se tenir dans des salles mises à disposition par les communes.

Calendrier : 2024/2025

Pilote : CCGP et CCAS

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Identifier des organismes et des personnes susceptibles d'animer ces ateliers ;
- Rencontrer et échanger avec les associations locales sur le format et les sujets abordés lors de ces ateliers ;
- Effectuer un état des lieux des salles potentiellement disponibles étant en mesure d'accueillir ce type d'ateliers (équipements à disposition, espace disponible, disponibilité, etc.) ;
- S'interroger sur les fournitures nécessaires à la tenue des ateliers, notamment en matière de denrées alimentaires ;
- ...

**Orientation 2 : « Soutenir le travail des associations de l'aide alimentaire »**

**ACTION 4 : Planter de nouveaux vergers sur le territoire de la CCGP**

Le territoire est susceptible d'être doté d'espaces pouvant accueillir la plantation de nouveaux arbres fruitiers. Ces plantations peuvent correspondre à l'aisance de certaines habitations, entreprises et équipements ou encore des espaces naturels et agricoles (ex : versant pas ou peu exploités).

Calendrier : 2024/2025

Pilote : CCGP et Communes

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Réaliser un état des lieux des différents arbres fruitiers publics et privés présents sur le territoire ;
- Identifier des espaces susceptibles d'accueillir de nouvelles plantations d'arbres fruitiers et fixer un objectif quantitatif ;
- Se rapprocher des entreprises et particuliers qui disposent de terrains propices à la plantation d'arbres fruitiers ;
- Identifier et investir dans des essences adaptées au climat actuel et futur du territoire ;
- Définir en amont le pilote et les acteurs à impliquer une fois la plantation des arbres fruitiers réalisés ;
- Organiser des collectes ;
- Identifier un moyen de valoriser les fruits et autres denrées récoltés (ateliers cuisines, dons, vente, etc.).

## **ACTION 5 : Accompagner les différentes associations de l'aide alimentaire dans leurs recherches de nouvelles sources d'approvisionnement**

Face à la diminution des denrées collectées, les associations de l'aide alimentaire cherchent à diversifier leurs sources d'approvisionnement. L'objectif de cette action est de soutenir ces associations par une mise en réseau et un accompagnement de la collectivité.

Calendrier : 2024/2025

Pilote : CCGP, Communes et associations de l'aide alimentaire

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Rencontrer et échanger avec les associations de l'aide alimentaire afin de définir leurs besoins et leurs potentielles attentes ;
- Soutenir financièrement les associations de l'aide alimentaire (augmentation des subventions, achats de denrées, etc.) ;
- Diversifier les sources d'approvisionnement en produits locaux en se rapprochant des opérateurs agricoles, des producteurs et des particuliers par le don, la production et l'achat de denrées alimentaires ;
- Accroître les partenariats avec la restauration collective visant à récupérer les aliments non consommés en lien avec les privés, les communes, le département, la région ;
- Organiser un groupe de travail dédié ;
- ...

## **ACTION 6 : Organiser un ou plusieurs événements en faveur du don à l'échelle de la collectivité**

En complément des collectes effectuées par les différentes associations de l'aide alimentaire, des événements en faveur du don pourraient être envisagés à l'échelle de la collectivité (journée/semaine consacrée au don). Ils permettraient d'accroître le volume et la diversité des denrées alimentaires proposées. Cette action serait aussi l'occasion d'intégrer les écoles et les entreprises du territoire à participer.

Calendrier : 2025

Pilote : CCGP, Communes et CCAS

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Définir les modalités de l'action (objectifs, dates, acteurs à impliquer, challenge, etc.) - Journée mondiale de la générosité et de la solidarité / Nuit de la solidarité
- Recensement d'idées créatives :
  - Les associations peuvent organiser une distribution exceptionnelle au centre-ville (soupe préparée sur place, etc.) ;
  - Les entreprises peuvent lancer des activités de don ou mettre des employés à disposition pour du travail bénévole ;
  - Les écoles organisent des challenges et autres activités aux bénéficiaires du don ;
  - Les commerces vendent des produits dont les recettes sont reversées à des œuvres d'entraide ;

- Les restaurateurs peuvent proposer des plats préparés (soupe, poêlées de légumes, etc.) ;
- Inviter les acteurs du territoire à participer (entreprises, écoles, maisons de quartiers, etc.) ;
- Identifier les associations qui souhaiteraient s'engager dans la démarche (organisation, collecte, etc.) ;
- Communiquer auprès du grand public ;
- ...

### **Orientation 3 : « Sensibiliser tous les publics à une alimentation saine et équilibrée »**

#### **ACTION 7 : Sensibiliser les ménages en situation de précarité à cuisiner des produits frais et de saison**

En complément des ateliers cuisines, une sensibilisation particulière et adaptée pourrait être proposée aux personnes en situation de précarité. Cette action vise à accompagner ces personnes vers la consommation de produits avec le meilleur rapport « qualité nutritionnelle/prix » et ainsi d'améliorer la qualité nutritionnelle de leurs achats sans dépenser plus.

Calendrier : **2025**

Pilote : **CCGP, Communes et CCAS**

Exemple pour la mise en œuvre concrète de l'action :

- Organiser des ateliers de sensibilisation aux produits ayant un bon rapport « qualité nutritionnelle/prix » ;
- Réaliser des supports de communication et d'animation (guides pratiques et livres de recettes distribués lors de ces temps d'échanges par exemple) ;
- ...

#### **Intervention de la Banque Alimentaire de Franche-Comté – Présentation « Les P.A.T., des facilitateurs pour la coordination d'actions et l'émergence de projets partagés »**

Présentation réalisée par Madame Alexandra GUYON, Chargée de mission "approvisionnement local", "bons gestes, bonne assiette" à la Banque alimentaire (cf. voir présentation en pièce jointe).

## **Prochaine étapes**

### **➤ Élaboration d'une charte d'engagement des partenaires institutionnels du P.A.T.**

La CCGP a fait le choix d'élaborer le P.A.T. de manière collaborative avec les parties prenantes du territoire. De nombreuses organisations, professionnels et associations se sont mobilisés tout au long du projet pour échanger et proposer une stratégie qui répond aux besoins et attentes locales.

Dans cette phase de mise en œuvre du plan d'actions, la CCGP se positionne en tant qu'animateur du projet afin de garantir un suivi des actions engagées. Néanmoins, le P.A.T. du Grand Pontarlier repose sur l'engagement de l'ensemble des partenaires privés et publics du territoire.

Ainsi, la CCGP propose aux partenaires institutionnels du projet de signer la charte d'engagement du P.A.T. du Grand Pontarlier, symbole de la collaboration et de la volonté commune d'améliorer et de relocaliser l'alimentation sur le territoire. Cette charte constitue un référentiel commun et fédérateur nécessaire à la réalisation des futures actions.

### ➤ **Organisation de groupes de travail**

Certaines actions nécessitent l'implication d'acteurs locaux spécialisés et d'experts afin d'accompagner la collectivité dans ses prises de décision. Ainsi, la CCGP propose d'organiser trois groupes de travail entre le 10 juin et le 4 juillet :

#### **GROUPE 1 : Recensement du foncier agricole**

- Ce groupe vise à mettre en œuvre les **actions 1, 2 et 3 de l'Axe 1** ;
- Acteurs concernés : Communes, CCGP, CA25-90, SAFER, CD25, DDT, EPF, etc.

#### **GROUPE 2 : Programme de sensibilisation des scolaires**

- Ce groupe vise à mettre en œuvre les **actions 4 et 5 de l'Axe 4** ;
- Acteurs concernés : CPIE, La Marmite solidaire, Préval Haut-Doubs, périscolaires, etc.

#### **GROUPE 3 : Accompagnement des associations de l'aide alimentaire**

- Ce groupe vise à mettre en œuvre les **actions 4, 5 et 6 de l'Axe 5** ;
- Acteurs concernés : Associations de l'aide alimentaire, CD25, CCAS, CCGP, etc.

## **Conclusion**

Conclusion réalisée par Monsieur Patrick GENRE, Président de la CCGP.